Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP ATPS, veuillez visiter :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

BREVET PROFESSIONNEL

AGENT TECHNIQUE DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ

SESSION 2026

ÉPREUVE E1.A : PRISE EN CHARGE D'UN SITE, UNITÉ U11

Coefficient : 4 Durée : 3 heures

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet, d'un instrument d'écriture, d'une règle et d'une calculatrice autorisée.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : ANALYSE FONCTIONNELLE ET RÉGLEMENTAIRE (5 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : ÉTUDE TECHNOLOGIQUE ET DIMENSIONNEMENT (6 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : PRÉPARATION DE L'EXPLOITATION ET TRAITEMENT DES ALARMES (5 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 4 : PRÉVENTION, SÉCURITÉ ET COORDINATION (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1, DR 2) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.

Ce sujet comporte 11 pages numérotées de 1/11 à 11/11.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CAHIER DES CHARGES : SOCIÉTÉ DE GARDIENNAGE VIGIE ATLANTIQUE, SITE DES ARCHIVES DU LITTORAL, 12 RUE DES SALINES, 17000 LA ROCHELLE

Vous êtes agent technique de prévention et de sécurité affecté à la prise en charge du site des Archives du Littoral. Le site conserve des documents patrimoniaux et accueille 38 salariés. Il n'accueille pas de public. L'établissement comprend un bâtiment d'archives, des bureaux, un quai de livraison et une clôture périphérique. Le plan et les caractéristiques des équipements figurent dans le dossier technique.

À la suite de deux tentatives d'intrusion nocturnes et du signalement d'un badge prêté à un visiteur, la direction vous demande d'analyser les risques de malveillance, de vérifier la cohérence du contrôle d'accès et de proposer des mesures de prévention adaptées. Vous devez également prendre en compte la continuité de la surveillance en cas de défaillance technique et la coordination avec la sécurité incendie.

Vous disposez de 3 heures pour traiter les questions et rendre les documents réponse. L'épreuve E1.A comporte également une justification orale des choix, organisée selon les modalités de l'épreuve, d'une durée de 15 minutes.

Les réponses doivent être précises, argumentées et fondées sur les données du sujet. Les documents DT 1 à DT 3 peuvent être consultés pendant toute l'épreuve.

PARTIE 1 : ANALYSE FONCTIONNELLE ET RÉGLEMENTAIRE (5 points)

Prendre en charge le site et hiérarchiser les risques

À partir de la mise en situation, du plan DT 1 et des éléments réglementaires du DT 3, établissez un diagnostic concis et proposez des mesures adaptées au site.

1.1 (2 points) Relevez deux biens ou fonctions à protéger et identifiez trois risques de malveillance propres au site. Pour chaque risque, indiquez un point sensible ou un accès concerné et une conséquence possible.

1.2 (1,5 point) À partir des extraits réglementaires du DT 3, indiquez deux obligations ou précautions à respecter lors de l'installation ou de l'exploitation de moyens de vidéoprotection sur ce site de travail.

1.3 (1,5 point) Complétez le DR 1 en hiérarchisant les trois situations de risque proposées. Justifiez le niveau retenu et associez à chaque situation une mesure de prévention prioritaire.

PARTIE 2 : ÉTUDE TECHNOLOGIQUE ET DIMENSIONNEMENT (6 points)

Lire le plan, choisir les dispositifs et établir un métré et un chiffrage

Les caractéristiques des matériels, les itinéraires de câblage et les prix unitaires sont fournis dans le DT 2. Les quantités du tableau correspondent au dispositif envisagé par le responsable du site. Les matériels doivent être implantés de manière à surveiller les accès et les zones sensibles sans gêner les dégagements.

2.1 (2 points) Sur le plan du DR 2, proposez l'implantation des trois lecteurs de badges, des deux détecteurs volumétriques et des trois caméras. Identifiez clairement les emplacements retenus par les repères G1, G2, G3, D1, D2, C1, C2 et C3. Pour chaque type de dispositif, justifiez brièvement la logique d'implantation en vous appuyant sur le DT 1 et les caractéristiques du DT 2.

2.2 (3 points) Calculez la longueur totale des liaisons de câblage indiquées au DT 2, puis ajoutez une réserve de 10 %. Déterminez le nombre de rouleaux de 100 m à commander. Calculez ensuite le coût total hors taxes du matériel du tableau DT 2, puis le montant toutes taxes comprises au taux fourni. Présentez les formules et les résultats dans le DR 2. Utilisez notamment $L_{prévisionnelle} = L_{mesurée} \times 1{,}10$ et $Prix_{TTC} = Prix_{HT} \times 1{,}20$.

2.3 (1 point) Au regard de la portée nominale et de l'angle de détection indiqués au DT 2, expliquez une limite d'implantation d'un détecteur volumétrique dans la salle d'archives et donnez une précaution permettant de réduire le risque de zone non détectée ou de déclenchement intempestif.

PARTIE 3 : PRÉPARATION DE L'EXPLOITATION ET TRAITEMENT DES ALARMES (5 points)

Contrôler les dispositifs, appliquer les consignes et rendre compte

Le DT 3 décrit une situation d'alarme survenue pendant une vacation et les consignes de prise en charge. Les actions de l'agent doivent préserver sa sécurité, la continuité de la surveillance et la traçabilité de l'événement.

3.1 (2 points) Pour l'alarme intrusion reçue à 22 h 14 au quai de livraison, présentez dans l'ordre les premières actions attendues de l'agent : prise en compte de l'information, vérifications à distance, décision d'intervention, information de la hiérarchie et traçabilité. Précisez les actions à ne pas entreprendre seul en cas de doute sur la présence d'un intrus.

3.2 (1,5 point) Le DT 3 indique qu'un contact d'ouverture de porte ne transmet plus d'information au système. Proposez deux mesures compensatoires immédiates pendant la vacation et indiquez à qui l'anomalie doit être signalée.

3.3 (1,5 point) Rédigez les éléments essentiels d'une main courante pour l'événement décrit au DT 3 : date et heure, lieu, information reçue, vérifications effectuées, décisions prises, personnes avisées et suite donnée. N'inventez aucun fait absent du dossier.

PARTIE 4 : PRÉVENTION, SÉCURITÉ ET COORDINATION (4 points)

Protéger les personnes et assurer la coordination avec les autres dispositifs

La protection des biens ne doit pas compromettre la sécurité des personnes. Les équipements de contrôle d'accès ne doivent pas entraver l'évacuation et les alarmes intrusion et incendie doivent être distinguées dans leur traitement.

4.1 (2 points) Un salarié signale une porte de sortie de secours maintenue fermée par un dispositif de contrôle d'accès. Indiquez les mesures immédiates à prendre, la vérification à effectuer et le signalement à transmettre. Expliquez pourquoi la sécurisation contre l'intrusion ne peut justifier le blocage d'une évacuation.

4.2 (2 points) À 22 h 30, un signal d'alarme incendie est reçu alors qu'aucun signe visible de feu n'est signalé au poste de surveillance. À partir des consignes du DT 3, indiquez les actions immédiates, les informations à transmettre et les précautions à respecter. Distinguez la conduite à tenir pour cette alarme de celle applicable à une alarme intrusion.

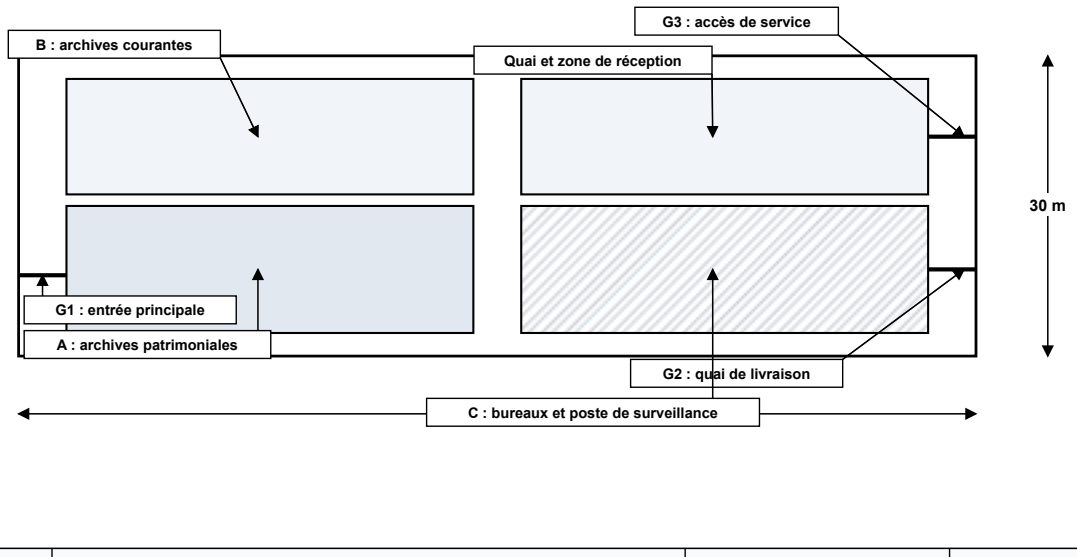
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : PLAN FONCTIONNEL DU SITE DES ARCHIVES DU LITTORAL

Plan schématique d'un site rectangulaire de 48 m sur 30 m, soit un périmètre extérieur de $2 \times (48 + 30)$ m. Le plan n'est pas destiné à un relevé de chantier. G1 correspond à l'entrée principale des salariés, G2 à l'accès du quai de livraison et G3 à l'accès de service. Les zones A et B sont des zones d'archives à accès restreint. La zone C regroupe les bureaux et le poste de surveillance. Le poste de surveillance dispose d'un écran relié aux caméras du site.

Les portes de sortie de secours doivent rester utilisables conformément aux consignes du site. Le poste de surveillance se trouve dans le bâtiment, à proximité de l'entrée principale. Toute proposition d'implantation doit tenir compte des cheminements, des angles morts et de la confidentialité des espaces de travail.



DT 1	Plan schématique coté des bâtiments, accès et zones sensibles	Éch. : Schéma fonctionnel, non à l'échelle	Unité : m

DT 2 : CARACTÉRISTIQUES DES ÉQUIPEMENTS, LONGUEURS DE CÂBLAGE ET PRIX

Les équipements ci-dessous sont retenus pour l'étude. Les prix sont des prix unitaires hors taxes, sauf indication contraire. Le prix des rouleaux de câble est de 85 € HT par rouleau de 100 m. Le taux de TVA à appliquer pour le calcul demandé est de 20 %. Le chiffrage porte sur les matériels listés uniquement et n'inclut ni la pose ni la maintenance.

Pour le câble, la longueur mesurée correspond à la somme des itinéraires prévus entre les équipements et le local technique. Une réserve de 10 % est prévue pour les remontées, les contournements et les ajustements de pose. Le câble est commandé par rouleaux entiers de 100 m.

Équipements et prix unitaires

Équipement	Quantité	Prix unitaire HT
Lecteur de badge de proximité	3	185 €
Centrale de contrôle d'accès	1	420 €
Contact d'ouverture de porte	4	28 €
Détecteur volumétrique infrarouge	2	96 €
Caméra fixe réseau	3	145 €
Enregistreur vidéo réseau	1	360 €
Câble de liaison, rouleau de 100 m	À déterminer	85 € le rouleau

Données fournies pour le dimensionnement et le chiffrage

Données techniques et itinéraires de câblage

Donnée	Valeur	Observation
Portée nominale du détecteur volumétrique	12 m	Portée maximale annoncée par le fabricant
Angle de détection du détecteur volumétrique	90°	Implantation à vérifier sur site
Enregistrement vidéo	Continu pendant les périodes définies par le responsable du traitement	Accès réservé aux personnes habilitées
Local technique vers G1	32 m	Liaison contrôle d'accès
Local technique vers G2	18 m	Liaison contrôle d'accès
Local technique vers G3	26 m	Liaison contrôle d'accès
Local technique vers la zone A	14 m	Liaison de détection
Local technique vers la zone B	22 m	Liaison de détection

Longueurs mesurées entre le local technique et les équipements

DT 3 : CONSIGNES D'EXPLOITATION ET REPÈRES RÉGLEMENTAIRES FOURNIS POUR L'ÉTUDE

Repères réglementaires à appliquer au cas : le Code de la sécurité intérieure encadre l'activité des agents privés de sécurité et l'exercice des missions relevant de la sécurité privée. L'agent agit dans le cadre de ses missions, de ses consignes et des habilitations applicables. Le règlement général sur la protection des données impose notamment une finalité déterminée, la minimisation des données, la limitation de leur conservation et la protection des accès aux données. Le Code du travail impose que les dispositifs de contrôle de l'activité des salariés soient portés à leur connaissance et que les mesures de surveillance soient justifiées et proportionnées. Les

consultations et formalités applicables à l'employeur doivent être vérifiées avant la mise en œuvre d'un dispositif.

Pour le site étudié, la direction a fixé les consignes internes suivantes : les caméras sont orientées vers les accès et les zones de circulation nécessaires à la sûreté ; elles ne doivent pas filmer les postes de travail de manière permanente ni la voie publique, sauf nécessité technique limitée et cadrage adapté. Les personnes concernées sont informées par une signalisation visible. L'accès aux images est limité aux personnes habilitées et les images sont conservées au maximum 30 jours, sauf extraction nécessaire à une procédure. Les journaux d'accès sont consultables par le responsable désigné et conservés 90 jours selon la procédure interne du site.

Consignes d'alarme intrusion : à réception d'une alarme, l'agent acquitte l'information selon la procédure, relève la zone et l'heure, effectue les vérifications à distance disponibles et informe le responsable d'astreinte. Il ne se confronte pas seul à une personne suspecte et ne pénètre pas seul dans une zone où un danger est possible. Une intervention extérieure est demandée selon les consignes du site et les circonstances. Toute action et tout échange sont consignés sur la main courante.

Situation à traiter : à 22 h 14, le poste reçoit une alarme intrusion correspondant au contact de la porte du quai G2. La caméra C2 montre une image fixe et ne permet pas de confirmer la présence d'une personne. Le contact de porte ne transmet plus d'information au système. Le responsable d'astreinte est joignable au numéro indiqué dans le registre de consignes. Aucune personne ni aucun dommage ne sont confirmés dans les informations disponibles.

Consignes d'alarme incendie : toute alarme incendie est traitée sans attendre une confirmation visuelle. L'agent applique les consignes incendie du site, alerte les interlocuteurs prévus, facilite l'intervention des secours et ne neutralise pas l'alarme. L'absence de fumée visible au poste ne suffit pas à écarter un danger. Les accès nécessaires à l'évacuation et aux secours doivent rester libres. Un équipement de contrôle d'accès ne doit pas empêcher l'ouverture d'une issue de secours dans les conditions prévues par le dispositif de sécurité du site.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : questions 1.3 et 3.3 — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les tableaux directement. Pour la question 1.3, hiérarchisez les risques en vous appuyant sur la situation du site et les documents techniques. Pour la question 3.3, consignez uniquement les faits donnés dans le sujet et distinguez les faits des actions proposées.

Hiérarchisation des risques et mesures prioritaires

Situation de risque	Niveau de priorité et justification	Mesure de prévention prioritaire
Intrusion possible par l'accès du quai G2	.....	.....
Prêt ou utilisation d'un badge par une personne non autorisée	.....	.....
Défaillance d'un contact de porte ou d'une caméra	.....	.....

À compléter par le candidat

Éléments de main courante pour l'événement de 22 h 14

Rubrique	Éléments à consigner
Date et heure de l'événement	.....
Zone et information reçue	.....
Vérifications disponibles	.....
Actions et décisions prises	.....
Personnes avisées et heure	.....
Suite donnée et anomalie signalée	.....

À compléter par le candidat sans ajouter de faits non établis

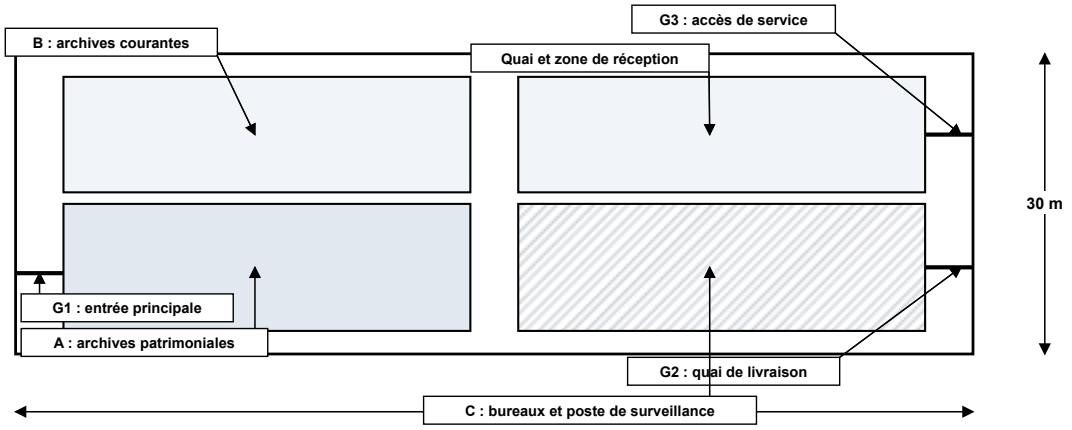
Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 2 : Document réponse à rendre avec la copie : questions 2.1 et 2.2

À RENDRE AVEC LA COPIE

Pour la question 2.1, reportez sur le plan les repères des équipements et veillez à ne pas masquer les issues. Pour la question 2.2, faites apparaître les étapes de calcul et les unités. Le plan est schématique et ne permet pas de déduire une échelle de pose.



DR 2	Plan de report des équipements de sûreté	Éch. : Schéma fonctionnel, non à l'échelle	Unité : m

Métré du câble et chiffrage des matériels

Calcul ou poste	Opération	Résultat
Longueur mesurée totale	.....	... m
Longueur prévisionnelle avec réserve de 10 %	.....	... m
Nombre de rouleaux de 100 m à commander	.....	... rouleaux
Coût des équipements hors câble	.....	... € HT
Coût des rouleaux de câble	.....	... € HT
Total du matériel	.....	... € HT
TVA au taux de 20 %	.....	... €
Total toutes taxes comprises	.....	... € TTC

À compléter par le candidat

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.